



École Pratique des Hautes Études

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN DATE 24 MARS 2016

.....

POINT N°4 : MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA PEDR

Sur avis favorable du conseil scientifique, le conseil d'administration approuve la proposition de revalorisation du barème PEDR présentée.

Barème à compter du 1^{er} octobre 2016

Montant actuel annuel de la prime pour les Maîtres de conférences : **4500 €**

Proposition revalorisation : 5000 euros annuels

Montant actuel annuel de la prime pour les Directeurs d'études 2^{de} classe : **5068 €**

Proposition revalorisation : 5568 euros annuels

Montant annuel de la prime pour les Directeurs d'études 1^{re} classe et classe exceptionnelle : **6632 €**

Proposition revalorisation : 7132 euros annuels

Nombre de votants : 34

Nombre de voix « pour » : 21

Nombre de voix « contre » : 6

Nombre d'abstentions : 7

Fait à Paris, le 25 mars 2016,

Hubert BOST

Président de l'École Pratique des Hautes Études